

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.



Séance du 27 Janvier 2026

Le 27 janvier 2026 à 17h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de « Saint-Etienne » légalement convoqué le jeudi 15 janvier 2026, s'est réuni au 1 rue Attaché aux bœufs sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERGER – Maire de la ville de Saint-Etienne.

Nombre de membres :

- En exercice : 17
- Présents : 10
- Votants : 13

Secrétaire de séance : Madame Fabienne THIVILLIER

Délibération n°01

Objet : Procès-verbal du conseil d'administration du C.C.A.S. du 23 décembre 2025 – Approbation.

Étaient présents :

M. Jean-Pierre BERGER (Président), M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Charles DALLARA, Mme Nicole AUBOURDY, M. Thierry NITCHEU, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON,

Avaient donné pouvoir :

Mme Catherine ZADRA ayant donné pouvoir à M. Charles DALLARA.

Mme Huguette GUILHOT ayant donné pouvoir à Mme Marie-France LIVEBARDON

M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND

Absents / Excusés :

Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Henry DUPOIZAT, M. Jean GOYET, M. Philippe CESANA.

Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R. 123-17 et R 123-20.

Considérant

Au cours du Conseil d'Administration du 23 décembre 2025 ont été approuvées les délibérations suivantes :

- 1 Procès-verbal du conseil d'administration du C.C.A.S. du 25/11/2025 – Approbation
- 2 Budget Principal du C.C.A.S. - Décision Modificative n°3 - Approbation



- 3 Budget annexe Résidences Autonomie - Décision Modificative
- 4 Débat d'Orientation du budget 2026 – approbation
- 5 Finances – Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 – approbation
- 6 Approbation de la souscription à la police d'abonnement de Dalkia concernant le raccordement au réseau de chaleur de la résidence autonomie La Terrasse - Approbation

L'Assemblée Délibérante approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 23 décembre 2025.

| | |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| Vote à main levée : nombre de voix : | - POUR : 13 |
| | - CONTRE : 0 |
| | - ABSTENTION : 0 |
| | - NE PREND PAS PART AU VOTE : 0 |

Détail des votes :

- Pour : M. Jean-Pierre BERGER (Président), M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Charles DALLARA, Mme Nicole AUBOURDY, M. Thierry NITCHEU, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Catherine ZADRA ayant donné pouvoir à M. Charles DALLARA. Mme Huguette GUILHOT ayant donné pouvoir à Mme Marie-France LIVEBARDON M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND

- Contre :

- Abstention :

- Ne prend pas part au vote :

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 27 janvier 2026

Le Président du C.C.A.S.

Jean-Pierre BERGER

La secrétaire de séance,

Fabienne THIVILLIER

